

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 novembre 2014

PLFR POUR 2014 - (N° 2353)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 168

présenté par
Mme Maréchal-Le Pen

ARTICLE 6**ÉTAT B****Mission « Aide publique au développement »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement supplémentaires ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement supplémentaires ouverts	Crédits de paiement annulés
Aide économique et financière au développement	0	0	0	0
Solidarité à l'égard des pays en développement	0	-44 004 633	0	-
<i>Dont titre 2</i>	0	0	0	22 635 546
TOTAUX	0	-44 004 633	0	-
SOLDE	+44 004 633		+22 635 546	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à restaurer les crédits de paiements annulés pour l'aide au développement.

En effet, l'aide financière de la France ne cesse de reculer, que ce soit l'aide multilatérale (importante pour permettre à notre pays de faire entendre ses priorités au sein des instances internationales) ou bilatérale. Les défis du développement n'ont jamais été aussi importants en Afrique francophone. Or la France agit en urgence, ce qui s'avère être plus dispendieux pour notre budget. Notre pays doit se départir d'une vision à courte-vue et projeter ses moyens dans l'optique d'aider l'Afrique à se diriger vers la voie de la stabilité et à conserver ses forces vives grâce, notamment, au développement de la santé et de l'éducation. La coopération au développement doit s'orienter dans l'intérêt des deux parties (la France et les pays pauvres) en l'intégrant dans un programme de contrôle des flux migratoires.